YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/JT

DECISION N° 99/126

OBJET : convention de prestation de service relative à une animation musicale conclue avec l'association "Aide à la Création Musicale" (A.C.M)

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la ville d'Yerres organise, dans le cadre de la projection du film TAXI, une première partie musicale le samedi 26 juin 1999 à 21h00 au C.E.C.,

DECIDE

DE signer une convention de prestation de service avec l'association "Aide à la Création Musicale" (A.C.M.), 2 allée Marcel Cerdan, 91330 Yerres, et représentée par Monsieur Dominique CHAMPSEIX, Président, pour un montant de 8.000 Francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 3, sous fonction 33, article 6232.

Fait à Yerres, le 21 mai 1999

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
01 JUIN 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY